



**Conseil de sécurité**

Distr.  
GENERALE

S/21071  
9 janvier 1990

ORIGINAL : FRANCAIS

---

LFTTRE DATEE DU 9 JANVIER 1990, ADRESSEE AU PRESIDENT DU  
CONSEIL DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL

Conformément à la résolution 622 (1988) du Conseil de sécurité, j'ai soumis le 20 octobre 1989 au Conseil de sécurité un rapport officiel (S/20911). Au cours de l'année, j'ai aussi tenu le Conseil informé et plus particulièrement en février 1989 (S/20465).

Au paragraphe 17 de mon rapport au Conseil de sécurité du 20 octobre 1989, j'ai indiqué que la mise en application des Accords de Genève devait encore être complétée dûment et j'ai attiré l'attention des parties aussi bien que des garants sur la nécessité d'assurer une mise en application scrupuleuse et fidèle des engagements auxquels ils se sont soumis en signant les Accords de Genève.

En conséquence, ayant consulté les parties signataires de ces Accords, au nom desquelles j'ai approché le Conseil de sécurité en avril 1988 afin d'obtenir son accord pour le déploiement d'un personnel militaire des Nations Unies dans la région, je vous serais obligé de bien vouloir porter cette lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de me faire savoir s'il accepte la proposition de poursuivre le détachement temporaire des officiers militaires en Afghanistan et au Pakistan. L'agrément des pays qui fournissent le personnel militaire a déjà été obtenu.

(Signé) Javier PEREZ DE CUELLAR